

En ce qui concerne la loi sur les petites entreprises, je partage jusqu'à un certain point l'opinion du député et pense également que si nous avions une loi établissant un ministère distinct, le ministre aurait peut-être davantage le sentiment de son importance. Nous aurions alors un organisme indépendant des autres ministères, et dépendant peut-être du ministère auquel le secrétariat est rattaché.

Cela, bien entendu, est possible; il nous suffirait de proposer un projet de loi dans ce sens, qu'à mon avis tout le monde appuierait. Comme pour la plupart des lois instituant des ministères, elle serait relativement brève et acceptée sans controverse. Nous pourrions stipuler dans cette loi les buts et objectifs du ministère, faisant appel pour cela à ceux qui figurent dans la motion d'aujourd'hui et à d'autres propositions semblables.

Cependant, à l'analyse, il faut reconnaître que ce n'est pas en créant un ministère qu'on peut réussir à créer réellement un sens des priorités ou donner plus d'importance à la question des petites entreprises, pas plus dans le monde des affaires qu'auprès des autres ministères. A moins que l'on n'attribue à ce ministère un certain nombre de fonctions rattachées, uniquement ou non, aux petites entreprises, le ministère demeurerait isolé. Dans ces conditions, on ne ferait donc rien de plus que ce que l'on peut faire aujourd'hui, dans le cadre du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Une autre difficulté tient à ce que le ministère de l'Industrie et du Commerce a toute une gamme de programmes. Par exemple, le programme d'expansion des entreprises, des programmes rattachés au tourisme et à toutes sortes d'autres domaines, dont l'incidence se fait sentir indistinctement sur la grande comme sur la petite entreprise. Si le ministère que le député réclame n'avait aucun droit ou accès à ces grands programmes généraux, il se trouverait isolé du grand courant principal des initiatives gouvernementales appliquées au secteur de l'entreprise. Si lui comme moi estimons que nous aurions plus de satisfaction d'amour-propre à être complètement séparés les uns des autres, à la réflexion l'intérêt que cela présente reste mitigé, contrairement à ce qu'on pourrait croire à première vue.

Grâce aux efforts et à la coopération de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et des fonctionnaires qui travaillent pour nous deux, et comme le ministère et le gouvernement tout entier sont de plus en plus conscients de l'importance croissante de la petite entreprise, on voit que nous sommes bien aidés. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas lieu d'améliorer encore certaines choses et de trouver de nouveaux programmes. Il y aurait sans doute lieu par exemple de modifier notre structure fiscale, de changer certains statuts des autres ministères, de revoir également notre politique d'achat et de porter nos efforts dans quantité d'autres domaines, ce que j'espère nous finirons par réussir à faire.

● (1652)

Je pense par ailleurs qu'il serait injuste de ne pas vanter notre régime fiscal actuel, car il est préférable à celui de tout autre pays du monde. En raison des avantages fiscaux accordés aux petites entreprises, la plupart de ceux qui s'intéressent à la question me donneraient sans doute raison. Une bonne partie des changements les plus avantageux ont été apportés au printemps de 1977. Il y a notamment la disposition avanta-

Petite entreprise

geuse qui concerne l'option d'achat d'actions aux employés, la répartition du revenu entre les membres de la même famille dans les petites entreprises non constituées en sociétés, l'élimination de la taxe de vente fédérale pour les artisans, le report des gains en capital réalisés grâce à la vente volontaire de valeurs et la possibilité pour les investisseurs de capitaux spéculatifs d'être imposés en fonction de leurs gains en capital ou de leur revenu ordinaire. Je pourrais continuer, mais j'ai déjà parlé de tout cela dans le débat sur le budget.

Bien entendu, quand on parle du régime fiscal, il faut aussi souligner le taux d'imposition applicable aux petites entreprises et la majoration des dividendes et le crédit d'impôt au titre des dividendes qui sont très favorables aux entreprises dont le chiffre d'affaires est de moins de \$150,000 et les bénéfices non distribués peuvent atteindre jusqu'à \$75,000, puisque leur taux d'imposition est inférieur d'environ 21 p. 100 à celui des grosses entreprises.

Par exemple, un contribuable qui a un revenu de \$30,000 ne paie que 26 p. 100 d'impôt sur tout revenu supplémentaire obtenu d'une petite entreprise constituée en société. Pour un salarié, le revenu provenant d'une entreprise serait imposé au taux de 46 p. 100. Tout cela montre que le gouvernement n'a pas lésiné sur les mesures fiscales. Mon prédécesseur et moi-même ne pouvons prétendre avoir présenté ces mesures nous-mêmes, mais nous nous sommes efforcés d'influer sur les décisions du ministre des Finances (M. Chrétien). Nous pensons pouvoir être plus utiles de cette façon qu'en essayant de créer un vaste empire pour pouvoir nous vanter de tout ce que nous avons fait pour les petites entreprises. Nous avons préféré établir un ministère petit mais puissant, prendre des initiatives en matière de politique et convaincre nos collègues d'apporter certains changements.

M. Jelinek: Et le transfert des entreprises?

M. Abbott: Le député parle dans sa motion du transfert des entreprises, mais je signale que dans notre programme en dix points, nous prévoyons le besoin de faciliter les transferts d'une génération à l'autre. Il serait utile de prendre des mesures à cet égard et j'espère que nous y parviendrons.

M. Jelinek: Pourquoi cela ne figurerait-il pas dans le budget?

M. Abbott: Le ministre des Finances devait s'occuper des questions les plus urgentes et n'avait pas le temps d'en faire plus cette fois-ci, mais j'espère que nous y arriverons, éventuellement.

Le ministre des Finances n'est pas le seul ministre à s'occuper d'affaires importantes. Le ministère du Revenu national fait sa part pour assurer avec assez de civilité un service de perception fiscale efficace mais qui impose des fardeaux onéreux aux petites entreprises tout en remplissant ses obligations. Il y aurait lieu ici encore de pousser le ministère du Revenu national à changer certaines de ses façons de procéder.

Je n'en dirai pas plus car c'est aujourd'hui une journée réservée à l'opposition. Je puis assurer en toute honnêteté aux députés d'en face que leur motion me paraît très raisonnable. Elle concorde en bonne partie avec mes propres opinions et rentre dans nos plans. Nous tiendrons compte aujourd'hui de toutes les idées qu'on nous suggérera. Je sais que c'est là l'attitude qu'a adoptée le député et qu'il meurt d'envie de siéger de ce côté-ci, mais s'il continue à nous rendre le service de nous communiquer ses idées en restant dans son parti, il n'aura jamais besoin de changer de place.